



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3491

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Volet habitat du plan climat - Accompagnement du dispositif Ecoréno'v - Attribution d'une subvention à l'association Oikos au titre de l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3491**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Volet habitat du plan climat - Accompagnement du dispositif Écoréno'v - Attribution d'une subvention à l'association Oïkos au titre de l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, son plan climat énergie territorial (PCET) qui fixe des objectifs particulièrement ambitieux en termes de performance énergétique dans la rénovation des bâtiments résidentiels et non résidentiels. Le volet habitat du plan climat s'est, notamment, traduit par la mise en œuvre opérationnelle d'une plateforme locale d'éco-rénovation, dispositif Écoréno'v, depuis le 19 mars 2015.

La plateforme Écoréno'v s'appuie sur l'activité de l'espace info énergie (EIE) cofinancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et géré par les associations Hespul et Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de Lyon. Le nombre de contacts à l'EIE ne fait qu'augmenter depuis la mise en place de la plateforme Écoréno'v (+ 52 % depuis 2015).

La plateforme Écoréno'v a ciblé prioritairement les copropriétés du territoire depuis 3 ans, au vu de son parc privé existant majoritairement composé de copropriétés. En complément, un parcours d'accompagnement plus spécifiquement dédié aux maisons individuelles s'est structuré dès 2018 : conseils renforcés pour les propriétaires de maisons individuelles proposés par les conseillers EIE, cofinancement à l'audit énergétique, dispositif opérationnel de rénovation énergétique de maisons individuelles (DORéMI), augmentation de la subvention pour le niveau bâtiment basse consommation (BBC), et bonus pour l'usage des matériaux biosourcés.

II - L'association Oïkos

Depuis 1991, l'association Oïkos contribue à développer et à promouvoir la construction et la rénovation écologique, dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts économiques et sociaux générés par ce type de construction. Dans ce contexte, l'association Oïkos a sollicité la Métropole en 2018 pour financer une nouvelle action d'accompagnement de projets, spécifiquement dédiée aux matériaux biosourcés, et renouvelle sa demande pour 2019.

1° - Bilan d'actions subventionnées en 2018

En 2018, dans le cadre de la plateforme Écoréno'v et de sa convention avec la Métropole de Lyon, l'association Oïkos effectué les actions suivantes :

- 6 permanences conseil technique pour la plateforme Écoréno'v dans les locaux gare des Brotteaux avec 10 projets accompagnés, 8 visites conseils à domicile et une vingtaine d'appels conseils téléphoniques (avec aussi des conseils en direct au siège d'Oïkos à La Tour de Salvagny ou directement en rendez-vous chez les porteurs de projets,

- création de plusieurs maquettes déplaçables à destination des conseillers sur les types d'isolation avec matériaux biosourcés possibles sur murs anciens, neufs,

- un cycle de 6 journées pour les porteurs de projets pour les accompagner spécifiquement dans leurs travaux de rénovation thermique et d'amélioration de l'habitat avec suivi personnalisé. Les thématiques sont "se lancer dans

un projet de rénovation", "votre projet architectural", "intervenir sur du bâti ancien", "les équipements techniques", "l'isolation et le bien-être thermique", "les finitions écologiques",

- la formation des conseillers Écoréno'v sur les solutions complètes d'isolation biosourcées en 2 sessions d'une demi-journée (15 conseillers formés).

2° - Programme prévisionnel d'actions subventionnées en 2019

Pour 2019, dans le cadre de la plateforme Écoréno'v, l'association Oïkos propose :

- action 1 : un accompagnement technique pour les habitants de la Métropole en remplacement des permanences (format plus pertinent) qui aura lieu soit au siège d'Oïkos à La Tour de Salvagny, soit lors d'une visite directement chez les porteurs de projets. Dans ce cadre, une expérimentation avec Soliha aura lieu sur au moins un projet. Ce partenariat a pour objectif d'être développé par la suite,

- action 2 : un cycle d'accompagnement dédié à la rénovation thermique et à l'amélioration des logements pour un suivi personnalisé d'une dizaine de projets lors de rencontres thématiques collectives. Six ateliers sont prévus dans les locaux de l'association sur les thématiques suivantes : "se lancer dans un projet de rénovation", "votre projet architectural", "intervenir sur du bâti ancien", "les équipements techniques", "l'isolation et le bien-être thermique", "les finitions écologiques",

- action 3 : la formation des conseillers Écoréno'v sur un cycle "rénover le bâti ancien", avec 2 sessions de formation d'une demi-journée. Le programme de ces formations est de connaître les facteurs du bien-être thermique, comprendre le fonctionnement thermique et hygrothermique du bâtiment ancien, effectuer un diagnostic et les interventions préalables, et savoir préconiser des systèmes d'isolation compatibles avec le bâtiment ancien,

- action 4 : la création d'un outil numérique pédagogique à destination des conseillers Écoréno'v sur la rénovation du bâtiment ancien. L'outil permettra de regrouper sur une application numérique de nombreux documents sources existants ainsi que des créations sur la rénovation du bâtiment ancien. Son développement au sein de la plateforme et sa prise en main par les conseillers seront accompagnés par les formations proposées ci-dessus,

- action 5 : la formation à destination des particuliers sur l'isolation avec des matériaux sains et naturels, permettant d'identifier et de choisir les bons matériaux adaptés à son projet, au cours de 2 sessions de formations de 2 journées.

III - Budget prévisionnel et participation de la Métropole

En 2018, la Métropole a financé à hauteur de 15 000 € les actions complémentaires qui ont permis de répondre favorablement à la sollicitation de l'association pour s'intégrer aux besoins de la plateforme Écoréno'v. Suite au bilan très satisfaisant de l'année 2018 et à la demande croissante des actions qui répondent aux enjeux incontournables et ambitieux de rénovation avec des matériaux biosourcés, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 15 000 € en 2019.

Dans le détail, ces actions se répartissent comme suit :

Éléments de mission	Montant net (en €)
action 1 : permanence conseils techniques	3 230
action 2 : journées porteurs de projet	6 670
action 3 : formation conseillers plateforme territoriale de la rénovation énergétique et EIE	1 000
action 4 : création d'un outil pédagogique à destination des conseillers	3 200
action 5 : formation à destination des particuliers	900
Total actions	15 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Oïkos, afin de financer partiellement les actions programmées dans le cadre de la plateforme Écoréno'v,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Oïkos définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.